

## CHAPITRE 7: Conclusions et perspectives

---

L'analyse a identifié un certain nombre de domaines où des mesures doivent être prises pour supprimer les barrières au commerce et harmoniser les mesures de politiques appliquées par les États pour les échanges de produits agricoles. La création d'un marché commun est un objectif ambitieux et pour qu'il fonctionne efficacement et soit mis en œuvre de manière accélérée, des mesures difficiles doivent être prises par chaque État membre, tant au sein de leurs CER qu'au niveau individuel. Sans des mesures hardies à un niveau continental, l'objectif de création d'un marché commun de produits agricoles demeurera un rêve sur papier et l'allure de la libéralisation continuera de dépendre de l'allure à laquelle les barrières aux échanges seront supprimées au niveau des CER.

L'analyse a montré qu'en ce qui concerne les produits stratégiques identifiés, un commerce considérable se fait déjà entre les diverses communautés économiques régionales (CER), quoiqu'à un niveau faible par rapport aux échanges avec l'extérieur du continent. Par ailleurs, l'ensemble des produits stratégiques énumérés ci-dessus est compatible avec ceux identifiés comme *produits spéciaux* dans le cadre de l'OMC et font également partie des produits sensibles dans nombre des CER. Ainsi, pendant que les pays africains s'efforcent d'*accélérer* le marché commun pour les produits agricoles, ces produits stratégiques devraient figurer parmi le premier groupe de produits à être libéralisés au niveau continental. Toutefois, les régions africaines devraient faire preuve de prudence lors des négociations des accords de partenariats économiques (APE) avec l'Union européenne (UE) pour s'assurer que la libéralisation totale de ces produits dans le cadre des APE (ou d'autres accords similaires) est différée jusqu'à un moment avancé de la période transitoire convenue dans le cadre des APE de sorte qu'une évaluation adéquate de leur impact imputable à la création du marché commun au niveau continental puisse être entreprise. Si cela n'est fait, il est probable qu'une libéralisation précoce de ces produits, conformément aux APE, ruine les efforts d'intégration régionale entre les pays africains plutôt que les renforcer – portant ainsi une plus grande atteinte à un des objectifs clés des APE – à savoir, l'intégration régionale et le commerce renforcés.

Le commerce intra-africain est désormais considéré comme un facteur clé pour l'atténuation de la faim et de l'insécurité alimentaire en Afrique. Le processus déjà en marche devrait être davantage renforcé. À cet égard, le CAADP devrait être efficacement mis en œuvre parce que c'est la seule voie pour garantir l'expansion du commerce intra-régional et également pour s'attaquer aux autres obstacles à la production et aux échanges. Les projets d'intégration régionale réussis ailleurs dans le monde soulignent l'importance des échanges intra-industries. Dans le domaine de l'agriculture, la solution pour le renforcement des liens intra-industries est d'adopter une approche basée sur les chaînes de valeur, créant un lien entre les paysans et les agro-industries, non seulement au sein d'une même CER, mais également entre les CER. Les interventions clés du CAADP, telles que les infrastructures rurales et l'eau, peuvent nécessiter d'être revues de ce point de vue également.

Les pays africains devraient prendre en compte un certain nombre de facteurs importants dans la planification des investissements dans les routes dans le cadre du marché commun pour les produits agricoles: l'éloignement, les conditions topographiques, les liens avec les centres commerciaux, la taille de la population, le niveau actuel de production et la croissance potentielle, le volume de l'excédent

commercialisable, le niveau de transformation, le niveau et le type de commercialisation, les installations de stockage, les types de modes de transport, les méthodes et les coûts de construction, l'économie potentielle de coût pour les utilisateurs, l'impact sur la circulation transfrontalière et l'impact sur la qualité de la vie et l'environnement. L'on doit se montrer prudent dans la conception et la réalisation de constructions de routes pour s'assurer qu'elles ne contribuent pas à la dégradation de l'environnement et/ou la perte d'habitat faunique.

Il existe un certain nombre d'autres problèmes à prendre en compte et qui sont liés au transport régional et à la communication. En premier lieu, comme indiqué plus haut, la circulation des biens et services ne devrait pas être inutilement restreinte par des réglementations, des procédures douanières, des barrages routiers, les heures ouvrées courtes aux postes-frontières et autres problèmes de cette nature. En deuxième lieu, la circulation des biens nécessite un nombre adéquat de types appropriés de moyens de transport. Les données disponibles indiquent des pénuries dans de nombreux pays africains. En troisième lieu, les pays membres, pris individuellement et collectivement, doivent concevoir des méthodes améliorées de financement du réseau et du matériel de transport. Il faudra, à cet effet, mobiliser aussi bien le financement public que privé. Les réseaux régionaux et sous-régionaux pourraient être financés par l'entremise d'un Fonds de développement des infrastructures, qui devrait aussi envisager de financer de grandes infrastructures de stockage et de commercialisation. Il conviendra de noter que le NEPAD/UA joue un rôle de premier plan dans cette optique. En quatrième lieu, la responsabilité de l'exploitation et de l'entretien des routes régionales, nationales et locales devraient être minutieusement réfléchi afin que les routes contribuent à l'intégration régionale de façon permanente. Pour finir, le développement du réseau de transport doit aller de paire avec le développement de la communication et l'élaboration d'une base de connaissances pour des échanges accrues d'idées, la diffusion de nouvelles technologies et d'informations sur les marchés et le transfert de données. Les mesures spécifiques pour la facilitation du transport et de la communication, dont certaines sont déjà mises en œuvre dans plusieurs CER mais qui ont besoin d'être renforcées sont, notamment:

- l'harmonisation des droits de transit routier;
- l'adoption d'une licence commune de transporteurs;
- l'harmonisation des dimensions maximales des véhicules et des limites de charge par essieu;
- l'assurance régionale tierce partie pour véhicule à moteur (Carte jaune);
- l'adoption d'un système de garantie de caution douanière;
- la libéralisation des services de transport aérien;
- le Système d'informations anticipées sur les marchandises (SIAM) pour le suivi des cargaisons;
- l'harmonisation des réglementations et politiques des télécommunications; et
- la diffusion d'information par un réseau d'information commerciale.

L'harmonisation des stratégies et des politiques entre les pays membres, conjointement avec la construction d'infrastructures appropriées, contribuerait à la synchronisation de la production et de la consommation transfrontalière, créant un espace pour l'expansion des échanges intra-régionaux et également pour les échanges avec les pays non membres. Les membres d'un Marché commun africain pour les produits agricoles – par le biais d'acteurs publics, privés et basés au sein des communautés – devront se pencher sur plusieurs problèmes critiques liés au stockage et à l'entreposage. En premier lieu, le nombre, les sites et la capacité des installations de stockage devraient être déterminés selon les structures de production et les habitudes de consommation. En deuxième lieu, l'harmonisation de

la technologie de stockage serait utile pour la standardisation des produits. Ceci aura des implications sur la conception du stockage/entreposage, les matériaux de construction, les méthodes de manutention, l'équipement, le conditionnement, le chauffage, la réfrigération, la sécurité, la sûreté et autres considérations du même ordre. En troisième lieu, en fonction du produit et du courant des échanges régionaux et internationaux, la gestion des stocks devra être coordonnée entre les membres. À cette fin, l'offre et la demande devront faire l'objet d'une surveillance étroite. Des organes nationaux et régionaux appropriés devraient travailler de concert pour développer les capacités par la formation et faciliter le flux d'informations entre les agents du marché par la mise en place d'un système intégré d'information. En quatrième lieu, l'on ne devrait pas perdre de vue que le stockage et l'entreposage d'un niveau international/régional visant à faciliter les échanges est coûteux.

Tous les éléments de coûts doivent être pris en compte, notamment les coûts de construction, d'équipement, d'inventaire, d'intérêt, de transport, d'exploitation et de gestion. Les conditions favorables devront être créées pour que les forces du marché prennent en charge la plupart des préoccupations énumérées plus haut, y compris celles ayant trait aux fluctuations des conditions météorologiques, à la volatilité des marchés, aux préférences des consommateurs, aux besoins et coûts de transport, aux centres de distribution, à la prévision, au droit de propriété publique par rapport au droit de propriété privée/communautaire et à la gestion. S'agissant du financement, l'approche recommandée pour le volet transport, décrit plus haut, peut être envisagée conjointement avec les sources de marchés basés sur l'intermédiation financière au sein même des pays pour les entrepreneurs individuels et les entreprises de toute taille.

L'on devrait accorder une attention au développement de l'infrastructure de commercialisation tant physique qu'institutionnelle. La commercialisation pourrait transformer les producteurs engagés dans l'agriculture de subsistance et de semi-subsistance en producteurs commerciaux et les biens non échangés en biens échangés. Le marché commun favoriserait la commercialisation et l'orientation commerciale des produits agricoles originaires de la région. Le marché commun pour les produits agricoles doit mettre sur pied des institutions qui pourraient former et apporter une assistance technique aux producteurs et aux négociants dans les domaines de: i) la recherche et l'analyse commerciales, ii) la gestion et la promotion de la commercialisation, iii) la distribution de produits, iv) la stratégie de tarification, v) la gestion des risques, et vi) les mécanismes de réglementation et de contrôle.

L'on doit examiner l'environnement complexe dans lequel le développement du secteur agricole doit se faire dans les pays africains pour conclure que les échanges inter-régionaux et internationaux de produits agricoles doivent être encouragés. Les pays doivent coopérer à l'analyse des acteurs du marché et de leur comportement, comprendre l'environnement concurrentiel, sélectionner des marchés cibles (intra-régionaux et internationaux), formuler une stratégie de segmentation du marché, mettre en exergue les contraintes liées au marché, clarifier l'environnement réglementaire, créer des organisations de commercialisation efficaces et diffuser les informations relatives aux marchés. La compréhension de l'environnement concurrentiel est cruciale pour dégager une perspective de commercialisation et cerner le potentiel des produits envisagés pour être commercialisés sur les marchés extérieurs. Au sein de la région elle-même, une meilleure compréhension de la structure de la concurrence indiquera les mesures nécessaires pour favoriser une égalité de chance telle qu'implicite dans l'accord sur le marché commun.

Les producteurs, les distributeurs et les négociants pourraient avoir besoin d'assistance en matière de gestion de commercialisation moderne susceptible d'inclure, entre autres choses, la création d'entreprises stratégiques à vocation commerciale, la définition d'objectifs de marché compatibles et cohérents, la réalisation d'analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités et menaces), la conception de conquêtes de marchés<sup>214</sup>, la mise en œuvre de plans tactiques et le suivi des résultats. Ils pourraient avoir besoin d'assistance pour l'organisation de campagnes en direction des marchés, la prise de décisions d'entrée sur les marchés, la standardisation des produits, le contrôle-qualité, la planification des produits, la planification de la distribution, la planification de la promotion commerciale, la stratégie de tarification et de maîtrise des coûts.

La planification des produits pour le secteur agricole est tout aussi importante que pour n'importe quel autre secteur. La planification des produits consiste en une prise de décision systématique concernant tous les aspects de la production et de la gestion des produits, y compris la labellisation et le conditionnement. Les bananes Chiquita, le riz Uncle Ben, les ananas Del Monte, les pommes de terre Idaho, le riz thaï Jasmin et le thé Darjeeling ne sont pas des accidents de l'histoire. Ils sont plutôt l'aboutissement d'une stratégie de planification et de promotion de produits bien pensés. Pour la promotion des produits, une stratégie de communication s'impose, qui permettra de faire connaître les caractéristiques des produits originaires des pays africains, faire connaître les nouveaux et anciens produits, justifier les cours et répondre aux questions des clients. La planification des produits, tout comme la planification de la promotion, seront vitales pour le succès du marché commun. C'est un domaine où les pays participants peuvent avoir besoin d'assistance technique extérieure.

La distribution de produits est défaillante dans la plupart des pays africains du fait du stockage et du transport inadéquats ainsi que de l'absence d'une planification appropriée de la distribution. La planification de la distribution est une prise de décision systématique concernant le mouvement physique des biens et services du producteur au consommateur, ainsi que le transfert du droit de propriété (ou de location) qui y a partie liée. Les décisions de distribution ont un impact considérable sur les efforts de commercialisation. La distribution peut se faire directement des producteurs aux consommateurs ou indirectement, par le biais d'intermédiaires, de négociants, de grossistes et de détaillants. Les pays africains doivent coopérer au renforcement des circuits de distribution. Le secteur privé dans ces pays a besoin d'être encouragé et soutenu pour gérer convenablement le service clientèle, les expéditions, l'entreposage, le contrôle d'inventaire, les opérations de flotte, le conditionnement, la réception et la manutention des matières. Ces efforts devraient générer les recettes escomptées et promouvoir la production et les échanges comme cela se devrait, si les problèmes de transport et de stockage sont traités comme analysés plus haut.

Les acteurs du marché dans un grand nombre de pays africains bénéficieraient des canaux améliorés de communication de sorte que les signaux envoyés par le marché soient disponibles pour toutes les personnes concernées de manière quasi-instantanée. Les acteurs du marché peuvent avoir besoin de formation dans les diverses techniques

---

<sup>214</sup> Suite à une analyse FFPM, tous les acteurs impliqués pourraient devoir développer des stratégies distinctes pour favoriser la pénétration du marché (croissance des ventes), le développement des marchés (élargissement de l'atteinte des marchés), le développement de produits (produits nouveaux ou modifiés) et la diversification (aller au-delà d'un produit ou deux).

de fixation des prix de sorte à garantir une marge juste pour tous et un prix équitable pour les consommateurs au sein de la région<sup>215</sup>.

Un marché commun africain doit envisager les moyens alternatifs d'aider les agents du marché dans la gestion des risques directement par le biais de la formation et de projets spécifiques (assurance ou marchés à terme de produits, options, les opérations liées ou les obligations remboursables en nature) et indirectement par la création et/ou le renforcement d'institutions qui pourraient fournir des services à un large spectre d'agents du marché dans cette zone. Plusieurs options institutionnelles pourraient être envisagées: i) la création de bourses régionales de produits<sup>216</sup>; ii) le renforcement de la Banque africaine pour le développement et le commerce; iii) la mise en place d'entrepôts fiables et reconnus dont les récépissés seraient échangeables<sup>217</sup>; iv) le rapprochement des services d'échanges internationaux et de banques des producteurs et des négociants par le biais de banques locales, d'agences gouvernementales ou de courtiers; v) l'utilisation, si disponible, de fonds de stabilisation sous forme de mécanismes de réassurance pour verrouiller les cours minimums ou maximums des denrées sur une période de temps; et vi) l'instauration de mise à l'enchère de produits<sup>218</sup>. La FAO, les organes internationaux de produits (OIP) et le Fonds commun pour les produits de base pourraient aider les pays africains dans toutes les questions ayant trait au développement et à la commercialisation des produits.

La rationalisation des CER est à l'ordre du jour ces derniers temps et continue d'être examinée, notamment au niveau des ministères de l'intégration. Les experts examinent également divers scénarios pour leur rationalisation. Un certain nombre de scénarii de rationalisation ont été examinés, mais l'on n'est pas encore parvenu à une décision relative à un scénario particulier. La Conférence ministérielle de Ouagadougou a mandaté les organes appropriés (la Commission de l'UA, la CEA, la BAD et les CER) pour appliquer la feuille de route qui comporte, entre autres choses, des études de quantification des divers scénarii, des séminaires et des ateliers au bénéfice des parties prenantes.

La question des APE entre l'UE et les CER africaines a suscité de nombreuses études, y compris des évaluations des implications probables pour l'Afrique à partir de modèles. À ce sujet, d'aucuns pensent que les APE entraîneront un influx d'importations de l'UE, portant ainsi atteinte aux échanges intra-africains. D'autres pensent que l'APE concerne également le développement et contribuera à renforcer les capacités de production et, donc, apportera une contribution positive aux échanges intra-groupes. Toutefois, si

---

<sup>215</sup> L'aide à la mise en œuvre de la stratégie de tarification peut impliquer l'évaluation d'options telles que la fixation de prix habituels versus la fixation de prix variables, une politique des prix versus une tarification souple, les associations prix-qualité, la fixation d'un prix stratégique, la fixation de prix de lots multiples, la limitation de la gamme des prix et la tarification par zone géographique.

<sup>216</sup> Cela sera facilité par la création de marchés intérieurs actifs pour les produits financiers suivie de marchés de mise aux enchères du vif pour créer des liens entre les producteurs et les consommateurs, facteur qui, conjointement avec la structure juridique et réglementaire, créera le bon environnement pour favoriser la réalisation de transactions sur les bourses de produits sur la base de prix déterminés par le marché.

<sup>217</sup> La Banque du commerce et du développement du COMESA a créé un mécanisme de financement par l'utilisation de récépissés d'entrepôt et d'options pour les négociants locaux, les transformateurs et les associations de paysans dans les secteurs du coton et du café. Cette approche pourrait être envisagée par d'autres banques régionales.

<sup>218</sup> S'il s'agit d'une bourse de produits, l'instauration de vente aux enchères de produits doit satisfaire certaines conditions préalables telles que l'existence de produits appropriés, d'un approvisionnement fiable, d'une coopération entre acheteurs et vendeurs, d'un nombre suffisant d'opérateurs et d'une bonne gestion.

ceux qui sont censés bénéficier de cet accord ne sont pas convaincus de ses avantages, alors l'UE devrait réfléchir sérieusement à cette question, autrement les APE forcés ne produiront pas de résultats positifs.

Bien que la plupart des CER africaines aient encore devant elles quelques années pour parvenir aux unions douanières (UD), c'est maintenant que les implications probables des UD en rapport avec leurs engagements pris dans le cadre du Cycle de Doha doivent être examinées. Cela est extrêmement impérieux dans deux domaines, à savoir: la fixation de tarifs consolidés et la désignation de produits spéciaux et sensibles. Pour pouvoir fixer les tarifs communs appropriés (TEC), les tarifs consolidés, décidés dans le cadre de l'OMC, doivent être suffisamment relevés. S'agissant des produits spéciaux, l'on aura de meilleurs résultats quand les membres d'une UD désigneront des produits identiques ou quasi-identiques comme produits spéciaux et sensibles. Cela veut dire que l'établissement de listes de produits spéciaux par les membres individuels d'une UD éventuelle doit se faire dès maintenant de manière coordonnée et en rapport avec le concept de produits stratégiques tels que conçus par le NEPAD/UA.

Il est évident que pour que le processus d'intégration soit accéléré, les institutions régionales doivent avoir les moyens d'être autonomes, disposer de moyens financiers suffisants, y compris de personnels appropriés. Cela est particulièrement vrai pour les Secrétariats des CER. Comme cette étude l'a montré, de nombreuses activités doivent être initiées et conduites d'un point de vue régional et, à cet effet, le leadership des CER est essentiel. Par ailleurs, selon la plupart des documents traitant de cette question, y compris ceux de la Commission de l'UA et de la CEA, la plupart des Secrétariats de CER ne sont pas en mesure d'assurer ce leadership. Les contraintes auxquelles ils font face vont du manque de financement, vu que les cotisations évaluées ne sont pas suffisantes, à l'autorité que les membres des CER sont, dit-on, hésitants à concéder aux Secrétariats des CER. Si le leadership politique des membres des CER peut habiliter les CER à prendre des décisions stratégiques concernant les problèmes de commerce régional, les cotisations évaluées – même si elles étaient intégralement versées et à temps – ne seraient pas suffisantes pour assurer une réalisation efficace du programme d'intégration.

En somme, pour que les pays africains tirent des avantages du marché commun, un accent renouvelé doit être mis sur les domaines principaux: ils doivent améliorer l'infrastructure physique existante et créer des opportunités d'accès aux marchés; entreprendre des réformes qui amoindrissent les coûts de transaction – notamment par le renforcement du cadre juridique et réglementaire, bien que la meilleure solution pour créer un environnement favorable à la croissance des échanges agricoles variera, cependant, d'un pays à l'autre. Chaque pays devrait formuler son plan conformément à ses accords nationaux conclus dans le cadre du CAADP et conformément à sa propre stratégie de réduction de la pauvreté et la croissance. L'accent devrait être mis sur la résolution des contraintes qui se posent du côté de l'offre et la réponse à la demande mondiale et régionale changeante.

Pour réduire le risque de détournement des courants d'échange découlant de la création d'un marché commun pour les produits agricoles, les pays africains doivent poursuivre la réforme en cours de leurs tarifs NPF et relatifs aux BNT, en particulier celles qui entravent le commerce transfrontalier. Certaines CER doivent simplifier leurs règles d'origine et les rendre plus transparentes. De même, des règles claires devraient également être intégrées aux APE. Les négociations actuelles portant sur les APE avec l'UE offrent une opportunité unique de simplifier ou de rationaliser les CER et, dans certains cas, de les fusionner ou les supprimer. L'Union africaine a inscrit

à son agenda la simplification ou la rationalisation des CER. Bien que la libéralisation des échanges entraîne des coûts d'ajustement pour les industries locales, elle peut également améliorer l'efficacité économique sur le long terme, ce qui dépasserait les coûts, *en particulier* si les autres réformes nationales sont efficacement entreprises. L'amélioration de l'administration douanière amoindrirait également les pertes de recettes potentielles résultant des réductions de tarifs, y compris dans le contexte des APE. L'élargissement de l'assiette de l'impôt par la suppression des exonérations sera d'une extrême importance.

Des efforts concertés s'imposent pour harmoniser les tarifs extérieurs dans la mesure où l'ensemble des CER seront des unions douanières d'ici quelques années. Ces efforts sont particulièrement importants du fait de l'impasse actuelle dans les négociations de l'OMC. Dans le cadre des réformes générales des échanges, les pays africains devraient continuer à faciliter le commerce aux postes-frontières, simplifier les procédures douanières, améliorer la logistique des échanges, en particulier dans les domaines du transport et du stockage.

Dans le contexte de l'OMC, des engagements seront pris dans le cadre du Cycle de Doha par chacun des États membres. Se faisant, toutefois, des implications probables qui se poseront d'ici quelques années, quand les UD seront formées, doivent dès à présent être examinées. Dans le cas de l'Accord sur l'agriculture, il est des domaines où cela sera important. L'un de ces domaines est l'adhésion à de nouveaux tarifs consolidés dans la mesure où cela a des implications sur le tarif extérieur commun (TEC)<sup>219</sup>. Les tarifs consolidés doivent être suffisamment élevés pour prévoir une marge suffisante pour le TEC. Ceci nécessite une certaine coordination et une analyse de la formule actuelle de fixation des tarifs et de la manière dont ceux-ci ont un impact sur chaque État membre. Un deuxième paramètre connexe serait la désignation de *produits spéciaux et sensibles*. Une certaine coordination est essentielle, même à ce stade, entre les membres probables d'une UD potentielle, vu qu'il est essentiel que les membres de l'UD désignent ou établissent une liste de *produits spéciaux et sensibles* identiques ou quasi-identiques. Cette coordination est nécessaire pour éviter le détournement des échanges par le biais d'autres membres, ce qui pourrait, non seulement nuire à l'utilité de la modalité *produits spéciaux*, mais également créer des tensions entre les membres et les unions douanières. Une troisième considération à prendre en ligne de compte serait de coordonner la désignation des lignes tarifaires pour les mécanismes de sauvegarde spéciale (MSS) proposés si l'on décide dans les négociations que le MSS ne sera ouvert qu'aux produits retenus. En dehors de ces trois cas, les engagements pris par rapport à la concurrence à l'export et les mesures nationales d'accompagnement doivent faire l'objet d'un suivi et être négociés avec soin afin de minimiser tout effet négatif qu'il pourrait y avoir pour les futures UD et le commerce intra-régional.

Vu la situation de l'agriculture africaine, la bonne mise en œuvre d'une initiative, telle que le CAADP, demeure le facteur contributif le plus important à l'intégration régionale et au commerce intra-africain renforcés. Une bonne intégration régionale, même là où la priorité peut, au départ, porter sur les marchés de produits stratégiques, nécessite une intégration plus poussée dans d'autres marchés également, notamment les marchés des intrants et des facteurs (divers intrants, le capital et l'investissement, la main-d'œuvre, etc.).

---

<sup>219</sup> Notons que les PMA ne sont pas tenus de réduire leurs tarifs consolidés et, donc, en la matière ils ont peu à faire.

Pour finir, les pays africains et leurs partenaires au développement devraient veiller à ce que l'Aide-contre-le-commerce soit renforcée et ciblée pour aider l'Afrique à réduire des goulots d'étranglement commerciaux et la fuite des capitaux (y compris au niveau régional), tout en essayant de relancer les négociations dans le cadre de l'OMC. L'aide-contre-le-commerce, sous la forme d'assistance technique, de financement de projets et l'appui d'accompagnement pour les réformes des échanges, permettra aux pays africains de profiter plus rapidement des opportunités offertes par les réformes commerciales. Cette aide pourrait aussi faciliter la coopération régionale en matière de résolution des défaillances au niveau infrastructurel, de coordination de la réglementation des biens publics et de réalisation d'économies d'échelle.